

SOCIÉTÉ CANADIENNE
D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LOGEMENT POUR
LES AUTOCHTONES
ET LE NORD

Programme de stages en habitation pour les jeunes Autochtones (PSHJA) Guide de mise en œuvre



Pour demander un support de substitution, veuillez
communiquer avec nous :

1-800-668-2642
centrecontact@schl.ca

700, chemin de Montréal,
Ottawa (Ontario) K1A 0P7

SCHL.ca

Canada



Table des matières

- 3 Étape 1 – Confirmation de votre admissibilité
- 3 Étape 2 – Préparation et soumission de votre demande
- 4 Étape 3 – Examen de la demande et évaluation du financement
- 5 Étape 4 – Approbation de la demande
- 5 Étape 5 – Début du stage – Soumission du formulaire Profil de jeune stagiaire
- 5 Étape 6 – Fin du stage – Soumission des documents finaux



Guide de mise en œuvre

Le présent guide donne un aperçu de toutes les étapes, de la soumission préalable à la demande jusqu'au financement, et indique tous les documents requis à chaque étape.

Étape 1 – Confirmation de votre admissibilité

Avant de présenter une demande, examinez les critères d'admissibilité au Programme de stages en habitation pour les jeunes Autochtones (PSHJA). Le [feuillet d'information sur le programme](#)¹ et le [Guide du demandeur](#)² expliquent les critères du programme et vous aident à déterminer si votre organisation y est admissible.

Critères d'admissibilité (pour les organismes de parrainage)

- Êtes-vous un gouvernement, une organisation, une entreprise ou un employeur autochtone déterminé à embaucher des jeunes inuits, métis et des Premières Nations?
- Pouvez-vous offrir une formation en cours d'emploi significative, de la supervision et du mentorat?
- Disposez-vous des outils, de l'espace de travail et du soutien nécessaires à la réussite d'un stage?
- Pouvez-vous offrir un milieu de travail sûr, inclusif et respectueux de la culture?
- Êtes-vous en mesure d'embaucher une ou un jeune pendant au moins 8 semaines, jusqu'à 52 semaines?

Qui peut vous aider? Votre [représentant des Solutions de logement pour les Autochtones et le Nord de la SCHL](#)³ peut vous aider à répondre aux questions sur l'admissibilité ou vous guider tout au long du processus de demande.

Étape 2 – Préparation et soumission de votre demande

Préparation

À l'ouverture de la période de présentation des demandes, vous recevrez un courriel confirmant la période de réception des demandes et donnant accès à des ressources clés, notamment :

- [Feuillet d'information sur le programme](#)⁴
- [Guide du demandeur](#)⁵
- [Tableau des coûts du projet](#)⁶

Examinez ces documents à l'avance pour vous préparer en amont avant l'ouverture du portail.

¹ <https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/industry-innovation-and-leadership/industry-expertise/indigenous-housing/iyhip/iyhip-fact-sheet-fr.pdf>

² <https://schl.ca/owo8e>

³ <https://www.cmhc-schl.gc.ca/info-schl/communiquez-avec-nous/solutions-de-logement-pour-les-autochtones-et-le-nord>

⁴ <https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/industry-innovation-and-leadership/industry-expertise/indigenous-housing/iyhip/iyhip-fact-sheet-fr.pdf>

⁵ <https://schl.ca/owo8e>

⁶ <https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/industry-innovation-and-leadership/industry-expertise/indigenous-housing/iyhip/iyhip-internship-cost-table-fr.xlsx>

Planification

Dans le cadre de la demande, vous devrez fournir des renseignements sur ce qui suit :

- Votre plan de mentorat et de formation
- Détails du stage
- Capacité de votre organisation à soutenir les stagiaires
- Montant du financement demandé

La préparation préalable de ces renseignements facilitera et accélérera le processus de demande.

Réalisation de la demande

Lorsque vous avez tout préparé, ouvrez une session dans le **Portail du logement de la SCHL⁷** et :

- remplissez tous les champs requis;
- répondez à toutes les questions d'évaluation;
- téléversez le tableau des coûts du projet (obligatoire si vous présentez une demande pour plusieurs stagiaires).

Utilisez le **Guide du demandeur** pour vous aider à chaque étape. Si vous avez des questions, votre représentant des Solutions de logement pour les Autochtones et le Nord de la SCHL se fera un plaisir de vous aider.

Soumission de votre demande

- Passez attentivement en revue votre demande avant de la soumettre.
- Sélectionnez « **Soumettre maintenant** » seulement une fois que toutes les sections sont remplies.

Confirmation

Après la soumission, vous recevrez une confirmation de réception de la demande par courriel.

Étape 3 – Examen de la demande et évaluation du financement

Lorsque vous aurez soumis votre demande, elle sera examinée par un représentant des Solutions de logement pour les Autochtones et le Nord de la SCHL afin de confirmer l'admissibilité et d'évaluer l'affectation des fonds.

- Un représentant peut communiquer avec vous en cas de questions au sujet de votre demande.
- S'il manque des documents ou des renseignements, veuillez répondre **dans les 10 jours ouvrables**. Autrement, votre demande pourrait être annulée.
- Même si tous les efforts sont déployés pour allouer une contribution au plus grand nombre de demandeurs possible, un processus de priorisation peut être mis en place en raison du financement limité disponible.

Si vous souhaitez consulter l'état de votre demande, vous pouvez le faire dans le Portail du logement de la SCHL.

⁷ https://cmhcschlb2cpod.b2clogin.com/cmhcschlb2cpod.onmicrosoft.com/b2c_1_b2c_crm_signin_policy/oauth2/v2.0/authorize?client_id=1c442445-2240-4db2-acb5-8422d5e0f03d&redirect_uri=https://port-cmhc-schl.microsoftcrmportals.com/&response_type=code%20id_token&scope=openid&state=OpenIdConnect.AuthenticationProperties%3DZ_gC3AXF9xMddNsBSQzTEwRfM8V1GrYr5NdnBDU_wvj5GZG1UEpRChY1Xs4tg2jT1pgT6Uf9qjIMull4BVhSWKAX8EgRcb4XsNr-jEF1blmhOgm5fUUp6ZQXvVed4QOcgctYbQzC1EZ3dsM3jvtKTrdYm5j2gY24CRIOjCaGNKYMPH5RhlvdQBmL6sfu21cx_Gx4oCjMGY2xlvksrNqp8LxsxtFXzMiWkXQm0OMZbF5DS_m2qpL1qI9V-sC2yziL02Toills72jPePvR8cU2XCnvs-3tnDHFso99VWy0ng9K0hPi e7S3nabM8h4jVwC4eqSy9qGLHCwSOKZnZnI6Lgbz9P5fRpuENwLcomw9QdeVSkGR2OCJfRrLrzymnmwSCLjeN2sgjcy4emZBLtaP_1Frr2Fls_vLs1_6SuHMV7QIKBbyxvZBINztnbCXlXHTd0yNUJgH-g&response_mode=form_post&nonce=638252963852497384.NTQxNGM4NjctNTEK000ZTMLEWeyNGltMWMxNm5E3ZWM1ZDMwNjUzMWQyNzQtODY2Yi00ZmNlWFIYjAtZDZlYjYfYjkyNDJh&ui_locales=en-CA&x-client-SKU=ID_NET46&x-client-version=5.0.0.0

Étape 4 – Approbation de la demande

Si votre demande est approuvée, vous recevrez ce qui suit :

Entente de contribution

Ce document décrit les modalités de votre financement.

- Examinez, signez et retournez l'entente avant la date limite indiquée.
- Une fois qu'elle aura été signée par la SCHL, vous recevrez une copie dûment signée.

IMPORTANT : Si l'entente signée n'est pas retournée avant la date limite, l'affectation des fonds peut être annulée.

Étape 5 – Début du stage – Soumission du formulaire Profil de jeune stagiaire

Une fois que vous avez embauché les stagiaires, vous devez remplir et soumettre le **formulaire Profil de jeune stagiaire** pour chaque stagiaire avant la date limite indiquée dans votre entente de contribution.

Les sections désignées du formulaire Profil de jeune stagiaire doivent être remplies et signées par vous (l'organisme de parrainage) et le stagiaire.

Premier versement

La SCHL versera **l'avance initiale de 50 % du montant total de l'entente de contribution** seulement une fois que tous les formulaires Profil de jeune stagiaire requis auront été reçus, remplis et signés.

Étape 6 – Fin du stage – Soumission des documents finaux

À la fin du stage, vous devez remplir et soumettre les documents suivants :

- Formulaire Résultats
- Formulaire Demande de versement

Si le stage a pris fin plus tôt que prévu Vous devez tout de même soumettre les deux formulaires. Les renseignements fournis doivent refléter la période de stage réelle.

Calendrier de soumission : Le formulaire Résultats et le formulaire Demande de versement doivent être soumis **dans les 10 jours ouvrables** suivant la date de fin du stage ou d'ici le 31 mars, selon la première de ces éventualités.

Versement final : Une fois que la SCHL aura reçu et examiné les deux formulaires remplis, vous recevrez la dernière avance de 50 % du montant total de l'entente de contribution.



La SCHL aide la population canadienne à répondre à ses besoins en matière de logement.

La SCHL joue un rôle essentiel de facilitateur national pour promouvoir la stabilité et la durabilité du système de financement de l'habitation du Canada. Nos produits d'assurance prêt hypothécaire favorisent l'accès à la propriété ainsi que la création et la préservation de logements locatifs. Nos recherches et nos données contribuent à orienter les politiques sur le logement. Nous facilitons la coopération entre tous les ordres de gouvernement, le secteur privé et le secteur sans but lucratif. Ce faisant, nous contribuons à faire progresser l'abordabilité et la compatibilité climatique du logement, ainsi que l'équité en matière de logement. Nous appuyons activement le gouvernement du Canada dans la réalisation de son engagement de rendre le logement plus abordable.

Suivez-nous sur [LinkedIn](#), [YouTube](#), [Instagram](#), [X](#) et [Facebook](#).

70995 20260216-001A